

8 Faits divers & Justice

Découverte macabre dans la piscine de l'hôtel de Léconi

La mort des deux enfants considérée comme accidentelle

SCOM

Libreville/Gabon

L'INVESTIGATION judiciaire ouverte sur instructions du procureur de la République près le tribunal de première instance de Franceville, après la découverte, le samedi 13 janvier, des corps de Djiligs-Bob Omindji-Nguila, 13 ans, et son cadet Tehan-Stephen Omindzi-Mouoni, 10 ans, dans la piscine de l'hôtel de Léconi, chef-lieu du département des Plateaux, vient de livrer ses conclusions: la mort des deux jeunes personnes est considérée comme accidentelle. Les Officiers de police judiciaire (OPJ) de la brigade de gendarmerie de Léconi ont donc pu établir la trame de ce tragique évé-

nement.

En effet, selon une source proche du dossier, le jour du drame, Djiligs-Bob Omindji-Nguila et Tehan-Stephen Omindzi-Mouoni rencontrent trois de leurs amis au niveau de l'école publique sise dans la zone communément appelée La-Base. Il s'agit de A.C.V.A, 10 ans, G.B.E.M., 9 ans, et S.O.L., 7 ans, qui sont en train de réparer la chaîne défectueuse de leur vélo. Dans la foulée, Omindji-Nguila, le plus âgé des cinq garçons, propose à ses camarades d'aller prendre un bain à la piscine de l'hôtel de Léconi. Mais A.C.V.A, qui se rappelle que ce bassin artificiel est fermé au public depuis le décès par noyade d'un enfant, décline aussitôt l'invitation. Surtout que ses parents, fera-t-il savoir, lui ont fermement interdit d'y mettre



Photo : SCOM

L'hôtel de Léconi, théâtre de la tragédie.

les pieds. Malheureusement, cet argument ne suffit pas à dissuader les quatre autres jeunes garçons, qui rallient le point d'eau, à l'insu du personnel de la structure hôtelière.

PANIQUE ET PEUR. G.B.E.M. et S.O.L. choisissent

de se baigner du côté du petit bassin, justement réservé aux tout-petits. Djiligs-Bob Omindji-Nguila et Tehan-Stephen Omindzi-Mouoni se joignent volontiers à eux.

Mais par la suite, les deux frères commettent l'imprudence de continuer vers le

grand bassin. La suite se passe de commentaire: Omindji-Nguila aurait demandé à son cadet si la profondeur de l'eau était considérable, en poussant malencontreusement ce dernier dans la piscine. Aussitôt, Tehan-Stephen Omindzi-Mouoni commença à couler, en raison du niveau trop élevé de l'eau. Constatant que son jeune frère est en danger, Djiligs-Bob Omindji-Nguila se jette à l'eau pour tenter de le sauver. Malheureusement, le garçon de 10 ans est tellement pris de panique, qu'il s'agrippe à son aîné de toutes ses forces. S.O.L., réalisant le drame de ses deux compagnons, dont il n'aperçoit que deux têtes émergeant à peine de l'eau - part en courant alerter la réceptionniste. De son côté, G.B.E.M., pris de peur et de panique, préfère

prendre ses jambes à son cou.

Lorsque la réceptionniste vient aux nouvelles, il est trop tard : les deux frères ne sont plus visibles à la surface. Ils ont coulé.

Le premier réflexe de la réceptionniste est donc de demander de l'aide à un passant. Ce dernier aurait cependant hésité de sauter. D'autant plus que rien ne lui indiquait la présence des enfants dans l'eau trouble.

Aussi, a-t-il fallu attendre l'arrivée des gendarmes de la brigade de Léconi pour retirer des eaux les dépouilles des deux frères.

« Le procureur de la République près le tribunal de première instance de Franceville a aussitôt été mis au courant des conclusions de l'enquête », renseigne une source judiciaire.

Spectaculaire accident de la circulation sur le boulevard Triomphal Omar Bongo

Des dégâts matériels considérables

J-C.A

Libreville/Gabon

Le non-respect de la priorité, couplé à l'excès de vitesse, seraient à l'origine d'un carambolage qui a failli endeuiller plusieurs familles.

ON a frôlé le pire dimanche dernier sur le boulevard Triomphal Omar Bongo, précisément au niveau de l'intersection qui mène vers l'avenue Jean Paul II. En effet, alors que de nombreux fidèles revenaient de leurs différents lieux de culte, vers midi, ils ont eu le souffle coupé par un bruit assourdissant venant de la voie: un mini-bus et deux autres véhicules de petit gabarit, tous à usage



Photo : J-C.A

Les trois taxis sont restés entrelacés après le choc.

de taxi, venaient d'entrer en collision, se retrouvant proprement entrelacés.

Le bilan de ce carambolage fait état d'un taxi de marque Carina E réduit à l'état d'épave et les deux autres sérieusement endommagés.

Côté passagers, on déplore une blessure ouverte au visage pour le conducteur du

taxi fautif, une entorse et des écorchures pour deux passagères. En clair, il y a eu plus de peur que de mal, les dommages, côté vies humaines, étant limités aux blessures.

Pour ce qui est de la cause de cette collision, les enquêtes policières permettront de la déterminer. Mais d'ores et déjà, l'on



Photo : J-C.A

Une blessée secourue par des personnes de bonne volonté.

évoque un refus de priorité et une fausse manœuvre.

INOBSERVATION DE LA PRIORITÉ. En effet, le Carina E à l'origine de l'accident avait été louée par deux jeunes dames pour une course en direction de l'hypermarché Mbolo. Mais, alors que ledit véhicule se trouvait déjà au niveau du

ministère de l'Economie forestière, quelle a été la surprise des deux occupantes de voir le conducteur bifurquer inexplicablement vers l'avenue Jean Paul II, au lieu de poursuivre sa route vers Mbolo, leur des-

tinuation finale. Sauf qu'en s'engageant ainsi, le conducteur de cinquante-cinq ans aurait oublié de marquer le stop. Conséquence, il n'a pu éviter le taxi qui était sur sa ligne droite, le long de l'avenue, et qui l'a violemment percuté, au point d'aller le coincer contre un taxi-bus qu'il tentait de dépasser au même moment.

Et voilà comment, par la faute d'un conducteur distrait, une journée dominicale a failli se transformer en

journee noire pour de nombreuses familles, les différents véhicules impliqués dans l'accident transportant tous des passagers.

Incendie à Sindara

Deux maisons et un salon de coiffure détruits

CNE

Port-Gentil

DEUX maisons et un salon de coiffure ont été réduits en cendres, dimanche soir, au quartier Petite route de Sindara, dans le troisième arrondissement de la commune de Port-Gentil. L'une des cases consumées était habitée par le propriétaire du terrain, Pap'Essonghe, retraité, qui y vivait avec ses enfants. Ce dernier, en cherchant à sauver ses documents, s'est partiellement brûlé au bras, a expliqué l'un de ses voisins qui l'a immédiatement conduit au Centre hospitalier régional de Ntchengué pour y subir des soins.



Photo : CNE

Tout est parti en fumée.

Selon les témoignages recueillis sur place, les employés de Pap'Essonghe, des pêcheurs en l'occurrence, auraient, de retour de leur activité, déposé par

mégarde des bidons d'essence à proximité de l'endroit où la fille de leur patron préparait des cotis braisés.

L'irréparable va se pro-

duire, lorsque Pap'Essonghe décide de transvaser l'essence dans un autre récipient. Malheureusement pour lui, pendant qu'il effectue cette manœuvre, le liquide hautement inflammable se serait renversé sur le sol, explosant au contact de la chaleur produite par le barbecue de sa fille, a-t-on appris.

La violence des flammes a été telle que les sinistrés n'ont rien pu sauver de leurs effets, en dépit de la chaîne de solidarité formée par le voisinage et autres badauds pour circonscrire le feu.

Les sapeurs-pompiers sont toutefois arrivés à temps pour empêcher lesdites flammes de se propager aux habitations voisines.

